



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : environnement

Question écrite n° 50930

## Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conditions d'installation d'une antenne hertzienne sur le Grand Matoury en Guyane. Instruit sous l'autorité du commandement supérieur des forces armées de Guyane, ce projet, conçu initialement pour un usage strictement militaire, a du, au cours des procédures de consultation préalable à sa réalisation, intégrer des programmes d'application civile concourant au renforcement des communications maritimes, aériennes et terrestres. Malgré la cohabitation d'intérêts civils, il demeure un outil de stratégie militaire renforçant le déploiement des forces de défense nationale sur l'ensemble des hauteurs qui entourent la ville de Cayenne. Son mode d'administration, à l'instar des autres zones militaires, suppose que des mesures de sécurité seront étendues à l'ensemble de son périmètre d'emprise. Or, elle lui rappelle que l'assise foncière sur laquelle sera implanté ce projet est située en zone naturelle classée qui bénéficie de mesures de protection restreignant fortement la circulation des populations sur le site. Ces dispositions s'assimilent à une nouvelle initiative d'expansion militaire, déjà évoquée par sa question écrite en date du 15 novembre 1993, des lors que l'armée en assure le contrôle exclusif. En conséquence, elle lui demande de l'informer des mesures qu'il envisage afin de garantir que les aménagements occasionnés par cet équipement ne seront pas accompagnés de mesures visant à interdire l'accès du site au public et qu'il sera confié à une gestion conjointe d'organismes civils et militaires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Taubira-Delannon Christiane](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50930

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1978